



Ref 04200101

vacances POUR TOUS

Stage Equestre



Les indispensables :

- Duvet obligatoire
- Bottes en caoutchouc,
- Sac à dos,
- gourde
- cadenas à code

Une colo pour les mordus d'équitation !

8-13
14-17
ANS

Programme

Stage intensif de 4 à 5 heures d'équitation par jour (sous forme de 3 séances journalières) par groupes de niveau (débutant à galop 7), sous la conduite de moniteurs brevetés d'Etat.

Travail technique, balade, soin des animaux, sauts d'obstacles, dressage, cross et même reconnaissance de parcours seront au programme.

Une immersion totale pour les passionnés du cheval qui pourront bénéficier des installations performantes. **Les cavaliers en possession d'une licence FFE pourront s'ils le souhaitent passer les examens fédéraux : Galop 1 à 7.**

Hébergement

Le Lycée du Puits de l'Aûnes : Situé à Feurs dans la Loire, au coeur des montagnes du matin, le lycée du Puits de l'Aune est une structure récente. Chambres de 3 lits avec sanitaires et douches. Salles d'activités : télévision, billard, ping-pong...



ACTIVITES

Stage intensif de 4 à 5 heures d'équitation par jour (sous forme de 2 séances journalières obligatoires) par groupes de niveau (débutant à galop 7), sous la conduite de moniteurs brevetés d'Etat. Une troisième séance d'équitation possible en fin d'après-midi.

Le centre équestre est labellisé école française d'équitation. Il dispose d'un piquet de 25 chevaux et 15 poneys qui permettent un travail avec 3 niveaux bien distincts. Travail technique, balade, soin des animaux, sauts d'obstacles, dressage, cross et même reconnaissance de parcours seront au programme.

Une immersion totale pour les passionnés du cheval qui pourront bénéficier des installations performantes : 2 manèges couverts, 4 carrières et 1 cross hippique de 3000m pour progresser et vivre pleinement leur passion.

Les cavaliers en possession d'une licence FFE pourront s'ils le souhaitent passer les examens fédéraux : Galop 1 à 7. La fiche Niveau Equestre devra impérativement nous être retournée.

Si votre enfant n'a pas de licence FFE en cours de validité et que vous souhaitez qu'il passe un galop, merci de nous adresser un chèque de 30€ à l'ordre de FFE (il ne sera encaissé qu'en cas de réussite à l'examen).

Au cours du séjour, en fonction du souhait du jeune, possibilité de remplacer la 3ème séance d'équitation journalière (temps 3 de 17h à 18h30) par une activité du séjour Multisport (VTT, course d'orientation, tir à l'arc, sports collectifs).

ORGANISATION DU SEJOUR

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances possibles à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie préétablies.

Notre séjour est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

OBJET DE VALEUR

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone portable etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou pertes ne sont pas couverts par notre association.

Le Centre JASSPORT décline toute responsabilité quant à la « disparition » d'un objet de valeur pendant le séjour.

L'ALIMENTATION

S'agissant de séjours collectifs organisés par une association laïque, il nous est impossible de tenir compte d'exigences personnelles particulières à caractère non médical (viande hallal ou casher, régime végétarien ou végétalien...).

Allergies alimentaires : il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions organiser la restauration en fonction.

LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Fiche sanitaire et dossier médical

La fiche sanitaire dûment remplie devra être remise lors de l'inscription.

En cas de traitement médical en cours, joindre la copie de l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante. C'est l'assistante sanitaire du centre de vacances qui assure la délivrance des médicaments auprès des jeunes, dans le respect de la réglementation en vigueur, à savoir : Attention, les médicaments doivent impérativement être accompagnés d'une copie de l'ordonnance à jour.

A défaut de la copie de l'ordonnance, nous ne pourrons administrer aucun médicament

DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT

Par courrier : JAS SPORT – Satin – 42110 JAS

Par téléphone : 07.57.45.50.65

L'utilisation du téléphone du centre ne doit se faire qu'en cas d'urgence.

Le téléphone mobile est un outil de communication de plus en plus utilisé par les jeunes, y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances Le téléphone portable sera interdit pendant les repas et en activités. **Les enfants pourront les utiliser lors des différents temps libres. ou de 17h à 19h.**

Pour avoir des nouvelles de votre enfant nous vous conseillons le blog :

<http://www.ondonnedesnouvelles.com>

Les codes d'accès vous seront communiqués avec la convocation de départ.



PRATIQUE ADDICTIVES

La loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances*. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous aurions obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République.

* Les ados de plus de 16 ans ayant une autorisation de fumer écrite des parents, une pause cigarette pourra être organisée après les repas du midi et du soir, dans un lieu extérieur au centre de Vacances et sous contrôle d'un animateur

ASSURANCE

Tous les participants à nos séjours sont couverts par l'assurance du centre de vacances. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de la mutuelle. Toute disparition ou détérioration d'objets devra être impérativement signalée par votre enfant au Directeur dès qu'il s'en apercevra et, en tout état de cause avant la fin du séjour.

Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux et les espèces ne sont pas garantis par l'assurance. En conséquence, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de disparition ou même de détérioration.

PREPARER VOTRE SEJOUR

►Trousseau de séjour / trousseau spécifique

La valise doit impérativement être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour.

Les enfants vont vivre une vie « intense » en plein air, aussi, nous vous demandons de prévoir des vêtements solides, pratiques, peu salissants et adaptés aux conditions climatiques .

Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler efficacement le contenu de la valise. Aussi doit-il être le plus précis possible sans oublier les objets de types montre, lunettes de soleil... L'inventaire doit être fixé dans le couvercle de la valise et nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration.

Pour les moins de 12 ans, le trousseau doit être marqué au nom de l'enfant. A l'arrivée et au départ, les animateurs vérifieront les inventaires.

Au-delà de 12 ans, le jeune sera autonome sur son inventaire mais il reste conseillé de marquer les vêtements.

Le lavage du linge est prévu uniquement sur les séjours de deux semaines et plus.

L'ARGENT DE POCHE

Pour quelques souvenirs et cartes postales...

Une somme maximale de 10€ nous semble raisonnable pour un séjour d'une semaine. L'argent de poche doit impérativement être remis au responsable du convoyage dans une enveloppe sur laquelle sera porté le nom et prénom de l'enfant ainsi que le montant. Le solde sera restitué au stagiaire en fin de séjour. Aucun crédit ne lui sera consenti.

COMPORTEMENT GENERAL

Tout a été mis en œuvre pour que votre enfant passe des vacances inoubliables et riches en découvertes. Cependant, si son comportement était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à sa charge.

TRANSPORTS

Séjour 7 jours ou 14 jours : Voyage en car ou minibus au départ de Clermont-Ferrand (sur certaines dates) , Lyon, Paris, Saint-Etienne,

MEMO

Documents à remettre le jour de l'inscription:

- La fiche de renseignements individuels et médicaux (avec N° de portable des parents)
- L'imprimé droit à l'image complété
- Le règlement intérieur signé
- la fiche galop

Documents à remettre le jour de la colo:

- Les médicaments et l'ordonnance en cas de besoin

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !



la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire



Nom :

Prénom :

Adresse :

Sexe : M F Date de naissance : / /

Taille : M Poids : KG

photo

Renseignements médicaux et individuels

À REMETTRE AU MOMENT
DE L'INSCRIPTION

Numéro de réservation : Séjour : (comme indiqué sur la confirmation de réservation en haut à gauche)

Dates du séjour du : au :

Référence du séjour : Ville de départ :



RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

Qui exerce l'autorité parentale ? Père Mère Tuteur

Nom, prénom
Adresse :

CP : Ville :

Tél. 1 : Tél. 2 :

Email :

Nom, prénom
Adresse :

CP : Ville :

Tél. 1 : Tél. 2 :

Email :

Si le jeune est confié à une institution

Dénomination :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. :

Email :

Personne à contacter :

Tél. astreinte 24 h/24 h :

À QUI TÉLÉPHONER EN CAS D'URGENCE ?

Nom, prénom
Tél. 1 : Tél. 2 :

AUTORISATION PARENTALE (à remplir obligatoirement)

Je soussigné(e)
père, mère, tuteur, (rayer les mentions inutiles)

1. autorise mon fils - ma fille /le - le jeune à pratiquer les activités organisées par le centre de vacances, dans les conditions définies dans la fiche descriptive du séjour dont nous avons pris connaissance ;
2. autorise le responsable du séjour à le (la) faire soigner et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins ;
3. m'engage à payer la part des frais de séjour restant à ma charge, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'interventions chirurgicales éventuelles ;
4. m'engage, en cas de retour anticipé pour raison d'inadaptation ou de renvoi, à prendre en charge les suppléments dus à un retour individuel, ainsi que les frais d'accompagnement d'un animateur.

A Le

Signature :
Précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

Email : @



RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Obligation de joindre à ce dossier une photocopie du carnet de santé de l'enfant (vaccinations, maladies déjà contractées et déclarées)

Adresse de la Caisse de Sécurité Sociale dont dépend le responsable de l'enfant :

N° d'assuré social ou assuré MSA

Le responsable de l'enfant bénéficie-t-il d'une mutuelle ou d'une assurance ?

Oui Non, si oui, adresse :

CP : Ville :

N° adhérent ou de police :

Couverture Maladie Universelle (CMU) : Oui Non

Si oui, joindre obligatoirement une photocopie de l'attestation à jour ainsi qu'une photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Votre enfant a-t-il des problèmes :

- | | | |
|--------------------|------------------------------|------------------------------|
| - d'asthme ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - de scoliose ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - d'incontinence ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - d'allergie ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Votre enfant doit-il suivre un traitement médical pendant le séjour :

Oui Non,

si oui, joindre une copie de l'ordonnance et les médicaments correspondants, avec leur notice et dans leur emballage d'origine

Dernières interventions chirurgicales subies (avec date) :

Existe-t-il des contre-indications pour des activités :

Oui Non, si oui, préciser :

Votre enfant est-elle réglée ? Oui Non

Votre enfant porte-t-il des lunettes ? Oui Non

Si oui, précisez à quels moments il peut s'en passer ou s'il doit les porter en permanence :

Donnez la référence des verres :

Œil droit : œil gauche :

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire spécifique ?

Oui Non, si oui, précisez lequel :

Autres renseignements concernant la santé de l'enfant :



Droit à l'image Demande d'autorisation

À REMETTRE lors de l'inscription



FICHE D'AUTORISATION À PHOTOGRAPHIER, À FILMER

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Demeurant

Agissant en qualité de,

Cocher la case correspondante

Père Mère Tuteur légal

Autorise l'équipe d'encadrement et l'organisateur du séjour :

Référence : du : au :

À photographier et à filmer l'enfant (nom, prénom) :

Autorise la Ligue de l'enseignement organisateur/producteur dudit séjour à représenter, sans limitation de durée, la ou les photographies ou films pris pour les usages suivants :

Cocher la case correspondante

Publications nationales et régionales de Vacances pour tous/Ligue de l'enseignement.

Présentations sur des blogs, sites internet et réseaux sociaux édités par Vacances pour tous/Ligue de l'enseignement.

Fait à : le

Signature des responsables légaux du participant :



la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Vacances
POUR TOUS

Séjours
linguistiques
de la LIGUE de l'enseignement

Décharge de responsabilité

Autorisation à rentrer seul

À nous retourner dès
l'inscription de l'enfant

PAR COURRIER :
Vacances pour tous

6 rue Buisson

42007 ST-ETIENNE Cedex 1

OU PAR MAIL :
vacances@laligue42.org



Ce document est à remplir seulement dans le cas où votre enfant rentre seul
ou est raccompagné par une personne non titulaire de l'autorité parentale le jour de son retour de séjour.

Nom de l'enfant : Prénom :

Séjour : Référence du séjour :

Dates du séjour : du au

Ville de départ : Numéro de réservation :

Responsable légal à contacter le jour du retour :

Nom Prénom :

Tél. domicile : Tél. professionnel : Tél. portable :

Email :

Je soussigné(e)

Autorise mon enfant :

à rentrer seul(e) le : au retour de son séjour.

à rentrer avec la personne désignée ci-dessous, le : au retour de son séjour.

Nom Prénom :

Numéro de carte d'identité :

Tél. domicile : Tél. portable :

Par conséquent, je décharge l'organisme Vacances pour tous de toute responsabilité.

Fait à : le

Signature :



FICHE NIVEAU EQUESTRE

A renvoyer **OBLIGATOIREMENT** par mail au moins 10 jours avant le début séjour à
vacances@laligue42.org

(Sans retour de cette fiche avec Licence valide ou chèque de 30€, le centre se réserve le droit de ne pas faire passer le galop)

NOM et Prénom de l'enfant : -----

Date du séjour : -----/-----/2023 au -----/-----/2023

A JASSPORT, vous avez la possibilité de passer des galops lors de votre colonie « uniquement si vous êtes inscrit en Stage Equestre ».

- Je souhaite passer un galop
- Je ne souhaite pas passer de galop



Vous avez coché « je souhaite passer un Galop ».

Deux possibilités s'offrent à vous :



Vous avez déjà une licence FFE (Fédération Française d'Equitation) en cours de validité.

Indiquer ci-dessous votre **N°** de Licence FFE et votre galop sera validé en cas de réussite.

N° -----

Vous n'avez pas de licence FFE (Fédération Française d'Equitation) ou votre licence n'est plus en cours de validité.

Joindre un chèque de 30€ à l'ordre de FFE

Vous réussissez un galop, JASSPORT vous prend une licence FFE et valide votre galop

Vous avez échoué à votre galop, nous vous retornons votre chèque de 30€

Niveau de pratique en équitation : (cocher la case correspondant au niveau de pratique de l'enfant).

- DEBUTANT** : Vous n'êtes jamais monté à cheval ou avez fait que quelques balades de façon occasionnelle
- INITIÉ** : Vous commencez à monter à cheval ou vous avez un Galop 1 à 2
- CONFIRMÉ** : Vous montez à cheval régulièrement ou avez un Galop 3 et 4
- EXPERIMENTÉ** : Vous pratiquez en club et avez un Galop 5 à 7

Dans tous les cas le lundi matin, lors de la première séance d'équitation, les moniteurs équitation évalueront le niveau équestre de chaque enfant afin de faire des groupes de niveau.

Le mot de la Direction: Toute l'équipe de **Jassport** est heureuse de t'accueillir pour un séjour placé en premier lieu sous le signe du sport, mais aussi de la détente, de la convivialité et bien sûr de la vie collective dans le respect de chacun. Sache que nous serons à ton écoute et que nous ferons le maximum pour que ton séjour se déroule dans les meilleures conditions afin que tu gardes de tes vacances un inoubliable souvenir. A très bientôt.

Quelques éléments de vie collective tenant lieu de règlement intérieur

Alimentation : Une attention toute particulière est portée sur la réalisation des repas, tant au niveau de la variété que de la qualité et de la quantité. Les participants ne mangeant pas de viande de porc doivent le signaler dès l'inscription. Seront aussi respectées toutes les allergies dûment notifiées pour des raisons médicales.

Les participants ayant un régime sans viande doivent le signaler dès l'inscription. Aucun plat de substitution ne sera proposé, en revanche l'accompagnement de la viande sera séparé et servi à volonté.

Vie collective : Les colons seront amenés au cours de leur séjour à participer à la mise en place et au débarrassage des tables ainsi qu'au rangement journalier de leurs lieux de vie : chambre, vestiaire, salles d'activité...

Une stricte séparation garçons / filles est observée dans l'attribution des chambres et tout manquement à cette règle conduirait à un renvoi immédiat.

Argent de poche : L'implantation du centre et le rythme de vie ne donnent que peu d'occasions aux jeunes de faire des dépenses. Il est donc conseillé de pas avoir d'argent de poche. S'il y en a, il sera directement confié aux animateurs référents du groupe afin d'éviter tout problème. Il en sera de même pour tout objet de valeurs (bijoux, vêtements de marques, jeux électroniques...). Nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de perte et casse, si ces derniers ne sont pas remis aux animateurs.

Téléphone Portable : Le téléphone portable est vivement déconseillé pendant la colonie. Pour donner des nouvelles un blog est alimenté tous les jours avec explication de votre journée et des photos souvenirs! Il est possible que les familles envoient des messages aux participants. Les colons pourront appeler leur famille avec le téléphone du centre d'accueil aux horaires indiqués. Toutefois s'il y a des téléphones portables, ces derniers seront récupérés par les animateurs et rendus à leurs propriétaires au temps prévu à cet effet de 17h à 19h. En dehors de ces horaires les téléphones ne seront pas accessibles.

Comportement général : Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire, toutes formes de violences verbales répétées ou physiques caractérisées, impliquerait un renvoi immédiat de leurs auteurs, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement. La possession de substances illicites, la culpabilité de vol constatée ainsi que tout comportement pouvant nuire à la sécurité du participant ou à celle de ses camarades, sont aussi des motifs de renvoi immédiat.

Tabac : Règle générale : **l'usage du tabac** est totalement proscrit durant tout le séjour à Jas. A titre EXCEPTIONNEL et uniquement pour les jeunes âgés de **16 ans révolus** et pour lesquels un **accord manuscrit** aura été donné au bas de ce document par leur responsable légal, une pause cigarette pourra être organisée après les repas de midi et du soir. Celle-ci aura toujours lieu en présence d'un animateur et dans un lieu extérieur spécifique. Toute infraction constatée à cette règle conduirait à un renvoi immédiat pour son auteur.

Pour les jeunes de plus de 16 ans autorisation exceptionnelle de fumer : **A compléter manuellement**

Je soussigné(e) Mr ou Mme

Autorise l'enfant à fumer.

Attention : En cas de renvoi, aucun remboursement ne pourra être exigé et les frais de retour (participant + accompagnateur) seront facturés à la famille ou à la collectivité ayant inscrit le jeune.

Nom de la famille ou de l'organisme :.....

Téléphone :

Nom et prénom du participant :

La signature de ce règlement, implique sa lecture et son acceptation sans réserve dans son intégralité.

Le responsable légal ou la collectivité

Nom.....

Prénom

Signature :.....

Le participant

Nom.....

Prénom.....

Signature.....

FICHE INDIVIDUELLE DE TROUSSEAU SEJOUR JAS ETE 2023

NOM et Prénom de l'enfant : -----Date du séjour : Du -----au-----

EFFETS A EMPORTER		QUANTITES				
		Conseillée	Fournie par les parents	Relevée à l'arrivée	Relevée au départ	Observations pertes
VÊTEMENTS	Slips ou culottes	8				
	Chaussettes	8				
	T-shirt / Polo	8				
	Pyjama ou chemise de nuit	1 ou 2				
	Shorts	4				
	Jupes ou robes	2				
	Pantalons, jeans	2				
	Survêtement	3				
	Blouson, veste, anorak	1				
	Pull ou sweat	2 ou 3				
CHAUSSURES	Imperméable ou K-way	1				
	Chapeau ou casquette	1				
	Paire de baskets	2				
	Chaussures basse (paire)	1				
	Pantoufles / chaussons (paire)	1				
POUR LA TOILETTE	Nu-pieds	1				
	Bottes (paire)	1				
	Serviettes de toilette	2				
	Serviette de Bain	1				
	Gants de toilette	2				
	Gel douche	1				
	Shampooing	1				
DIVERS	Brosse à cheveux	1				
	Brosse à dents	1				
	Dentifrice	1				
	Maillot de bain	2				
	Mouchoirs jetables	6				
	Lunettes de soleil	1				
	Cadenas à chiffre	1				
Facultatif pour L'EQUITATION	Duvet	1				
	Crème solaire	1				
	Petit sac à dos	1				
	Gourde	1				
ADDITIF Pour piscine	Bombe-Casque	1 bombe par enfant prêtée par le centre équestre				
	Culotte équitation	1				
	Cravache	1				
Pour piscine	Maillot de bain <small>(short de bain non accepté)</small>	1				
	Serviette de bain	1				

La Ligue décline toute responsabilité en cas de perte. Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeurs.
Le linge doit être marqué au nom de l'enfant - Ne pas oublier de répertorier dans le tableau les vêtements portés par le jeune le jour du départ. - Rappel : le drap housse et les taies d'oreiller sont fournis par le centre. **PREVOIR DUVET.**

DOCUMENT A METTRE DANS LA VALISE DE L'ENFANT- Obligatoire pour les moins de 12 ans
(trousseau donné à titre indicatif pour 7 jours de colo)